



ALP@venir 2017-2020

ALPAGES OUVERTS SUR L'AVENIR

LES CINQ PARTENAIRES

France

Chef de file :
Société d'Economie Alpestre
de la Haute-Savoie
105 avenue de Genève
74000 ANNECY
Contact Antoine ROUILLON
+33 (0)4 50 88 37 74



Partenaire :
Société Vaudoise
d'Economie Alpestre
Contact : Olivier ROCHAT
+41 79 761 58 67



Suisse

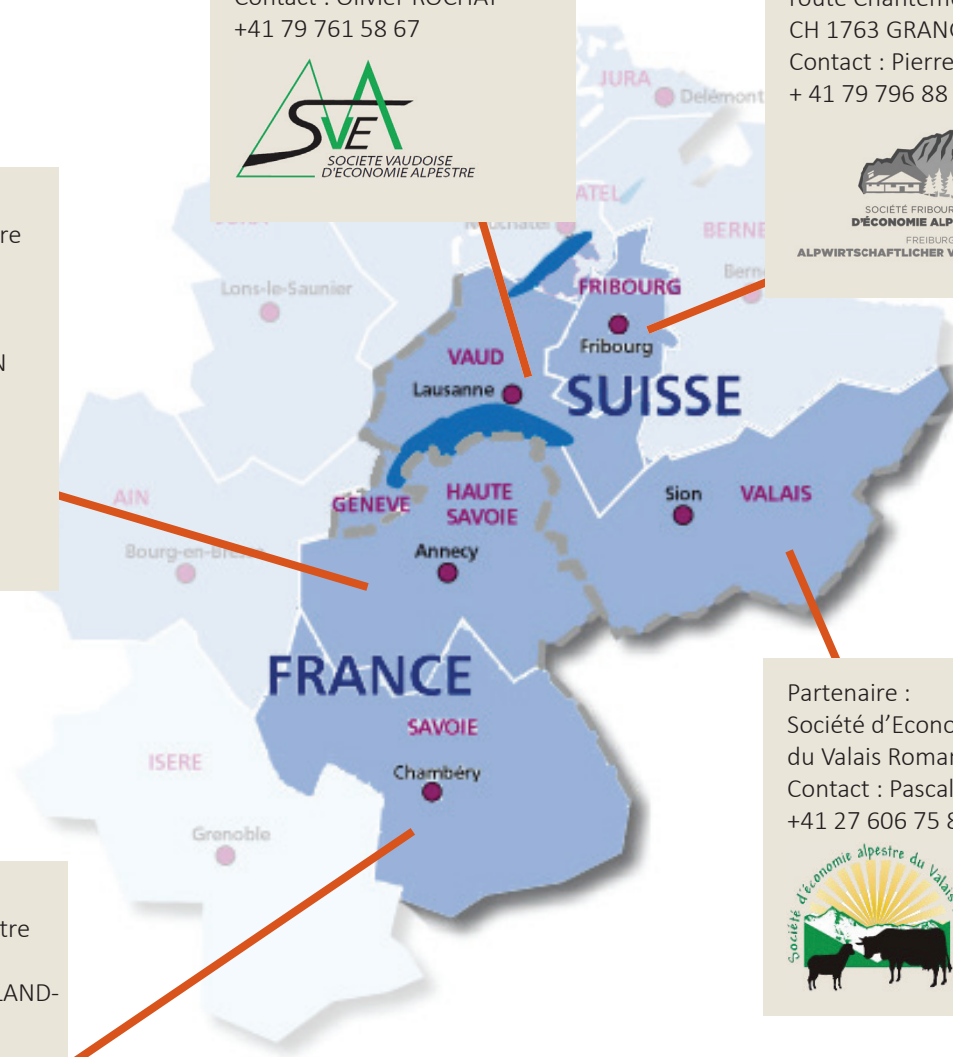
Chef de file :
Société Fribourgeoise
d'Economie Alpestre
route Chantemerle 41
CH 1763 GRANGES-PACCOT
Contact : Pierre PRAZ
+ 41 79 796 88 07



Partenaire :
Société d'Economie Alpestre
du Valais Romand
Contact : Pascal TORNAY
+41 27 606 75 80



Partenaire :
Société d'Economie Alpestre
de la Savoie
Contact : Sébastien MAILLAND-
ROSSET
+33 479 60 49 33



Les alpages sont des écosystèmes riches de diversité issus d'une rencontre entre la nature fournissant une ressource spontanée et les troupeaux qui y montent depuis des siècles. Ces espaces pastoraux sont potentiellement menacés d'abandon ayant pour conséquence une perte de diversité issue des milieux ouverts. Les territoires frontaliers concernés constituent ainsi un véritable patrimoine tant naturel que culturel qu'il convient de préserver et de valoriser.

De nos jours l'alpage représente ainsi un lieu d'équilibre entre espace de production, de biodiversité, d'accueil du public. En 2004, les **Sociétés d'Economie Alpestre des cantons de Vaud, du Valais romand, de Fribourg et des Savoie** créaient le réseau alpestre francophone.



Quinze années après sa création, les raisons de la coopération sont toujours aussi fortes : l'importance des espaces pastoraux est confirmée et les volontés de partager de nouvelles expériences plus que jamais d'actualité dans un contexte qui évolue significativement.

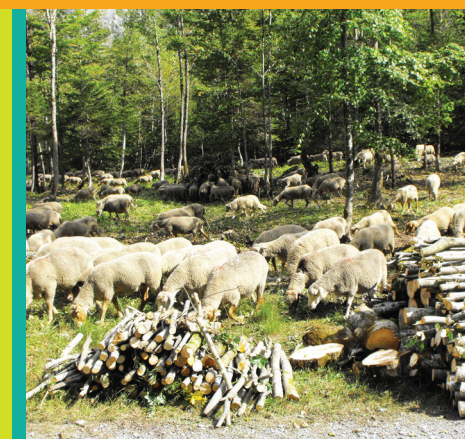
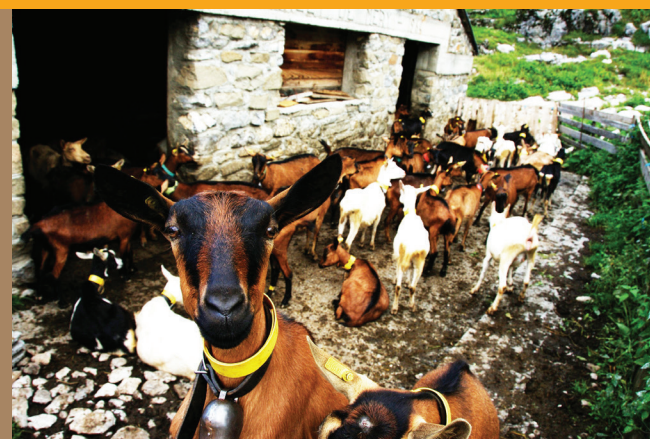
Les partenaires du projet partagent les valeurs issues de ces milieux et peuvent en parler avec un langage commun. Que ce soit autour des productions alimentaires de qualité et de leur reconnaissance, des traditions et savoir-faire, de l'organisation sociétaire des pâturages, des races constituant les troupeaux, des cultures issues du pastoralisme, de la préservation des paysages et de la biodiversité.

OBJECTIFS DU PROJET

- Acquérir des connaissances, rassembler et échanger des informations existantes sur les alpages en tant qu'écosystèmes menacés en vue de leur préservation et valorisation. Un diagnostic sera conduit sur les cinq territoires frontaliers d'alpage.
- Elaborer des démarches de gestion concertée à partir de thématiques partagées ou sur des territoires représentatifs, former les acteurs des espaces alpestres
- Sensibiliser les publics à la nécessaire préservation des milieux pastoraux.

Cette opération s'inscrit dans l'axe 2 de la Programmation INTERREG 2014-2020 : « Protéger et valoriser le patrimoine naturel et culturel de l'espace frontalier ».

Crédits photos : © SEA74 - Images d'alpages. Juillet 2018



LES ACTIONS

Groupe d'activités 1 Mieux connaître le patrimoine pastoral frontalier

Activité 1.1 : diagnostic et analyse du patrimoine pastoral frontalier

Il s'agit de réaliser un diagnostic partagé des enjeux d'aujourd'hui. Cette action nécessitera une analyse des contextes pastoraux des trois cantons et des deux départements, de comparer les enjeux, d'identifier les réponses déjà mises en place. Le diagnostic qui se réalisera sous forme d'une enquête qualitative auprès des acteurs se déclinera à partir des quatre thèmes :

Chacun des thèmes permettra de renseigner deux à trois sujets soit un total de dix enjeux prioritaires.

- **Thème 1** : Maintien des espaces ouverts
 1. Problématique foncière,
 2. Lien entre fermeture des paysages, avancement de la forêt, évolution des chargements en bétail et des pratiques pastorales.
- **Thème 2** : Gestion de la cohabitation et valorisation du pastoralisme
 3. Gestion de la cohabitation : loisirs, tourisme, chasse,...
 4. Diversification, valorisation des produits, sensibilisation du public, lien avec les professionnels du tourisme.
- **Thème 3** : Métiers pastoraux
 5. Formation des bergers, des vachers, des fromagers d'alpage,
 6. Conditions et cadres : contrats, responsabilités, accompagnement employés et employeurs,
 7. Reconnaissance et promotion des métiers.
- **Thème 4** : Equipements et bonnes pratiques pastorales
 8. Bonne exploitation des ressources herbe et eau, prise en compte de la biodiversité,
 9. Equipements pastoraux : logement, eau, énergie, accès aux alpages,
 10. Organisation pastorale. ■

Groupe d'activité 2 Préserver et restaurer les milieux pastoraux

Activité 2.1 : Accompagnement de bonnes pratiques pastorales

Cette action découle du diagnostic préalable afin de conduire et mettre en valeur des actions concrètes réalisées sur les thématiques communes ou sur des territoires démonstratifs avec valorisation des actions multipartenaires réussies. Les partenaires organiseront tour à tour des réunions de travail et visites sur les sites afin de comparer les pratiques exemplaires et reproductibles.

Activité 2.2 : Appréciation d'alpages

Les Sociétés d'économie alpestre ont été créées il y a près d'un siècle pour organiser des concours d'alpage. Cette ancienne pratique trouve une version contemporaine avec les appréciations d'alpages. Il s'agit de visites permettant de décrire les équipements et les pratiques pastorales en recherchant l'exemplarité. Les partenaires proposent d'échanger sur leurs méthodes et résultats.

Activité 2.3 : Formation initiale et professionnelle

Les métiers de l'alpage appris autrefois auprès des anciens sur les alpages nécessitent aujourd'hui des formations spécifiques dans les établissements agricoles spécialisés : bergers, vachers, fromagers d'alpage. Cette action vise à partager les programmes de formation, les faire évoluer en fonction des expériences développées. ■

Groupe d'activité 3 Sensibiliser les publics

Activité 3.1 : Mise en lien des acteurs pastoraux et du tourisme

Les Sociétés d'Économie Alpestre souhaitent développer le travail avec les acteurs du tourisme pour améliorer les relations entre les alpagistes et les visiteurs. En effet la recherche d'espace de randonnée et de loisirs est croissante pour des populations de plus en plus urbaines.

Activité 3.2 : Production d'outils pédagogiques

Les sociétés d'économie alpestre ont mis en place la campagne pédagogique « un berger dans mon école » consistant à faire intervenir des professionnels de l'alpage dans les écoles afin de sensibiliser les jeunes publics aux enjeux pastoraux d'aujourd'hui. Il s'agit dans cette action de développer les outils pédagogiques associés.

Activité 3.3 : Partage transfrontalier d'informations et d'événements

Il s'agit ici de mettre en ligne les résultats du programme sur les pages internet des partenaires. De plus, un calendrier partagé des manifestations relatives aux alpages de l'espace frontalier sera mis en ligne.

Activité 3.4 : Evénements et manifestations

Les cinq partenaires se retrouveront pour les manifestations telles que le salon des alpages dans les Alpes (Les diablerets) durant 3 jours en octobre, les journées des alpages dans le Jura vaudois durant 2 jours en septembre, notamment par la présentation des résultats du programme « Alpages ouverts sur l'avenir ». Les visiteurs sont tout autant les professionnels que le grand public.

L'évènement de clôture sera organisé dans un site proche de la frontière pour présenter le bilan et les perspectives d'après programme. ■

Groupe d'activité 4 Animation et pilotage du projet

Le comité de pilotage du projet est composé des deux chefs de file et des trois partenaires. Il se réunit deux à trois fois par an.

Le comité élargi : autour des membres du comité de pilotage sont invités les partenaires financiers, les acteurs des espaces pastoraux. Il se réunit une fois par an pour rendre compte des actions et orienter le programme annuel.

Les réunions thématiques : à l'initiative de chaque partenaire en charge d'une action, les réunions permettent d'associer des expertises externes.

La période : 1er avril 2017 au 31 décembre 2020.

Le budget : le projet s'élève à 412 130 € soit 441 577 CHF. Il bénéficie d'une subvention européenne FEDER pour 65 % du coût français et d'une subvention fédérale pour 47 % du coût suisse. Co-financements cantonaux de 31,5 % pour la Suisse et du Conseil Savoie Mont Blanc de 14,7 % pour la France. ■